

INTERVENTION DU 5 JUIN EN INTERFÉDÉRALE À LA BRANCHE

ENQUÊTE SUR LES AVANTAGES EN NATURE (TARIF AGENT DES PENSIONNÉS)

LA DÉLÉGATION FO ÉTAIT COMPOSÉE DE :

LAURINE EUGENIE, SANDRINE LHENRY ET ALAIN ANDRE SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX, ET DES REPRÉSENTANTS DE L'USGP, MICHEL DE SADELEER ET FRANCIS DECLERCQ.

L'INTERFÉDÉRALE, À L'INITIATIVE DE NOTRE FÉDÉRATION QUI AVAIT DÉPOSÉ UN DOSSIER DE RECOURS CONTRE LA LÉGALITÉ DE CETTE ENQUÊTE EN CSNP (REDOUTÉ PAR LES DIRECTIONS), S'EST TENUE LE JEUDI 5 JUIN 2014.

Notre Délégation a fait part du désarroi provoqué chez les plus anciens d'entre nous, contrairement aux dires des Employeurs qui parlaient d'émotion! La perte de repère, avec les nouveaux sigles des différentes Entités, n'a fait qu'empirer les interrogations sur l'origine voulue de cette enquête. Celle-ci est censée remplacer la déclaration sur l'honneur concernant les avantages en nature, que l'on remplissait chaque année ou presque pour le 1er octobre. En l'absence de concertation avec les Fédérations syndicales, la cacophonie la plus complète a régné créant plein d'interprétations suspicieuses!

Où en sommes-nous?

- M. GRAS, interlocuteur d'ERDF et de GrDF (ex-EDF et GDF pour nos plus Ancien(ne)s, donc 2 des 3 filiales concernées par l'enquête) a fait son mea culpa, reconnaissant les erreurs commises par cet envoi postal à destination des Retraités de la Branche. Dont acte.
- Selon les explications fournies, la justification de ce recours à une société prestataire ALTEREOS, de reconnaissance mondiale (aux dires de nos interlocuteurs), est due à l'éclatement de nos ex-entreprises EDF et GDF en filiales ou autres. Pour respecter l'intégrité de chaque composante et incidemment comme la CNIEG ne fait plus la liaison dans le domaine « tarifs particuliers», la mission a été confiée à cette société qui emploie une majorité de salariés «protégés». Il nous a été confirmé que le respect de la confidentialité de cette enquête a été validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).
- Les Employeurs affirment que les documents réclamés découlent d'une nécessité pour exercer un contrôle sur les droits au maintien du tarif Agent (adéquation entre l'occupant du domicile qui possède le droit au tarif Agent et le lieu de livraison de l'énergie électrique et/ou gaz).

- À ce jour 100 000/140 000 Pensionnés concernés ont répondu. Pour les autres, un second courrier, qui dédramatise la situation, va leur être envoyé (peut-être l'avez-vous déjà reçu). Si pour diverses raisons, certain(e)s d'entre nous ne renvoient pas les documents, un 3^{ème} et dernier courrier « recommandé avec accusé de réception » leur parviendra ! L'enquête sera, normalement, terminée à la fin de cette année.

Pour terminer, **notre Délégation a obtenu des garanties** sur :

- Le maintien du tarif Agent pour celles et ceux qui l'auraient obtenu à titre dérogatoire, dans le cadre de la S/PPP (Sous Commissions Prestations Pensions). Lorsque nos pensions étaient gérées par IEG Pensions et avant que la CRA (Commission Recours Amiable) ne soit créée, nous pouvions décider de l'attribution de mesures « dites bénévoles » comme l'octroi du tarif Agent aux veuves ou veufs concubins qui n'y avaient pas droit réglementairement.
- Enfin, les Directions ont prévu de faire déplacer des agents d'ERDF, de GrDF et/ou ceux du service RH concerné par l'enquête chez les Retraités qui n'auraient pas répondu pour des raisons diverses ou qui auraient envoyé un dossier incomplet. Cette disposition ayant pour but d'obtenir un taux de remplissage optimal et de ne pas s'appuyer sur l'arbitraire après ce contrôle.
- **S'il s'avérait qu'un contrôle mettait à jour un non-respect des critères d'attribution du tarif Agent il n'y aurait pas, a priori, d'effet rétroactif ni de sanction, comme le prévoit la Pers 161 qui régit les avantages en nature. Le passage au tarif client se verrait alors appliqué.**

Ces compléments d'information qui tentent de dédramatiser l'enquête mal commencée n'empêcheront pas notre Fédération d'être vigilante sur plusieurs interrogations :

- **La finalité de cette enquête approfondie?**
- **Pourquoi avoir demandé une copie de la consommation alors qu'il s'agissait de contrôler l'adéquation entre l'adresse de livraison de l'énergie et le résident du domicile possédant le droit au tarif Agent (les Directions nous doivent une réponse à cette question)?**

À aucun moment, les Employeurs n'ont évoqué les résidences secondaires !

Ce dossier très sensible n'est pas clos, nous restons vigilants et en attente de garanties pour les pensionnés.

N'hésitez pas à nous contacter.